

Les institutions européennes envisagent l'avenir des services financiers de détail

A lors que la directive sur les crédits aux consommateurs est en passe d'être transposée en France et dans tous les Etats membres, les institutions européennes poursuivent leur réflexion sur la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers de détail. La Commission européenne doit publier dans les prochaines semaines un Livre blanc sur les produits financiers de détail. Ce document consultatif devrait proposer plusieurs orientations générales afin d'harmoniser la protection des consommateurs, notamment l'information contractuelle et pré-contractuelle, pour les produits d'investissements dits substituables (assurance vie, fonds d'investissement de détail...). Dans son programme pour l'année 2009, la Commission européenne entend également poursuivre ses travaux sur l'éducation financière des consommateurs. Elle a présenté le 19 janvier une base de données recensant tous les programmes d'éducation financière existant dans les différents Etats membres (http://ec.europa.eu/internal_market/fesis). On attend également en 2009 plusieurs études commandées par la Commission européenne sur les intermédiaires de crédit, sur le crédit hypothécaire ainsi que sur la vente liée dans le domaine des services financiers. Ces différents sujets ont été abordés lors d'un atelier sur la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers, organisé par la présidente de la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen, Pervenche Berès, le 21 janvier dernier. Des représentants de l'industrie bancaire, des consommateurs ainsi que des universitaires ont cherché à cibler les défaillances dans la protection des consommateurs qu'aurait révélées la crise financière.

Le représentant de la Fédération Bancaire Européenne a rappelé que le cadre européen de protection des investisseurs avait été particulièrement efficace face à la crise et il s'est félicité des progrès récemment accomplis dans le domaine des services financiers de détail pour combler les lacunes (adoption de la directive OPCVM IV, mise en place d'un code de conduite de l'industrie sur la mobilité des comptes bancaires...). Anne Fily, du Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC), a demandé la mise en place d'une information simple, claire et neutre sur les produits financiers et les crédits tandis que Rym Ayadi du CEPS (Center for European Policy Studies) a suggéré la mise en place d'un observatoire européen des services financiers. Les intervenants ont également débattu des possibilités de recours collectifs pour les consommateurs dans le domaine des services financiers. Dirk Staudenmayer, en charge du Livre vert sur les recours collectifs à la Commission européenne, a vanté les mérites d'une initiative européenne en la matière, en particulier dans le domaine des services financiers. Il a également annoncé pour mars 2009 une nouvelle consultation sur la création d'un système européen de procédures collectives. En raison des élections du Parlement européen de juin 2009 et du renouvellement de la Commission européenne qui suivra, tous ces sujets ne devraient pas faire l'objet de propositions réglementaires durant les prochains mois. La réflexion qui s'amorce dans les différentes enceintes européennes montre néanmoins que les services financiers de détail s'annoncent comme un sujet majeur pour la future Commission européenne.

Marc Jamet
Euralia